

## Histoire de France

# «Les réacs ont kidnappé l'identité française!»

**L'essayiste Raphaël Glucksmann se plonge dans l'histoire de la France cosmopolite et ouverte**

Xavier Alonso Paris

«Je crois sincèrement que le passé français est le meilleur antidote contre le passéisme. Ce qui a fait notre héritage, c'est la défaite de Tartuffe face à Renart.» Raphaël Glucksmann, 36 ans, a plongé dans l'histoire française pour en dégager un propos qui prend à rebours les discours identitaires réactionnaires et de repli sur soi actuels. Après son essai *Gueule de bois* (2015), qui analysait la défaite de la pensée de gauche actuelle, le philosophe propose un récit à opposer aux déclinistes.

Humaniste, cosmopolite et ouvert sur les autres... C'est l'histoire de France que Raphaël Glucksmann est allé rechercher dans les mains des héritiers de Maurras et Barrès. Du *Roman de Renart* - «Nous descendons tous d'un voleur de poules», rigole le trentenaire - au «geste de Descartes, le rire de Rabelais ou l'ironie de Voltaire», Raphaël Glucksmann illustre une identité française multiple car «tout fout le camp depuis toujours en France».

**Votre ancêtre, ce n'est donc pas uniquement le Gaulois?**

En soi, je n'ai aucun problème avec les Gaulois de Nicolas Sarkozy. Le problème, c'est le point qu'il met après les Gaulois. Cela reflète la tendance de vouloir rendre l'identité française univoque. Les penseurs et politiques réactionnaires actuels disent: «Avant, nous avions une identité claire.» J'interroge cet «avant» et je trouve que depuis le Moyen Âge au moins, notre identité est



Raphaël Glucksmann illustre une identité française multiple car «tout fout le camp depuis toujours en France». GETTY IMAGES

multiple. Comme avec *Le roman de Renart*, on constate que, dès le départ, la culture française assume le fait d'être le produit de mélanges et d'échanges.

**Selon vous, la France est cosmopolite par essence?**

On a confondu cosmopolitisme et multiculturalisme. Nous vivons dans une société où différentes origines et cultures sont présentes, c'est un état de fait. Le cosmopolitisme, c'est encore autre chose. C'est ce qui fait la France: l'idée que par-delà nos origines diverses, il y a une quête de commun. On ne se définit pas par ses racines, mais par un projet. C'est une nation politique, et non pas ethnique ou religieusement pure, qui résulte du cosmopolitisme présent en France depuis l'origine.

**Mais la tension actuelle résulte du fait que l'islam**

**politique ne veut pas de projet avec la France.**

L'islam politique est une idéologie - et elle a déclaré la guerre à la République française - mais ce n'est pas une civilisation ni une religion. Il faut donc mener les bons combats. Et surtout ne pas renoncer à ce qui a constitué la France telle que nous la connaissons. Par exemple, au nom du combat contre le salafisme, on remet en cause le droit du sol. On peut le faire, mais il faut avoir conscience de ce à quoi on renonce.

**En quoi le droit du sol est-il si français?**

On ne peut pas le balayer d'un revers de la main comme s'il s'agissait d'une simple anecdote de soixante-huitards fumeurs de joints qui ont décidé que tous les immigrés étaient les bienvenus. Le droit du sol, c'est Louis X en 1315. Par édit royal, il décide que chaque étranger qui foule le sol

des Francs devient Franc. L'identité se fait déjà par adhésion à un projet et non par le lignage. Ensuite, François Ier, en 1515, codifie la nationalité et décrète que tout enfant de parents étrangers né en France devient Français. Le droit du sol est donc constitutif non pas seulement de la République, mais de l'identité française en général.

**Et «droit-de-l'homme» n'est pas une insulte...**

C'est le symbole absolu de la défaite des élites progressistes françaises. Les droits de l'homme, c'est non seulement la Révolution française, qui a permis à la France de rayonner dans le monde et de changer le cours de l'histoire européenne, mais c'est précédemment une pensée née dans les *Essais* de Montaigne. Le grand mensonge d'aujourd'hui est de les réduire aux trente dernières années, à Cohn-Bendit et Kouchner, alors que les droits de l'homme, c'est le moteur de plusieurs siècles de France. Aujourd'hui, les réacs ont kidnappé l'identité et notre histoire de France.

**A lire** «Notre France, dire et aimer ce que nous sommes», Raphaël Glucksmann, Allary Editions, 257 p.

## La taxe sur les boissons sucrées gagne du terrain

**De plus en plus de pays se lancent, pour combattre l'obésité. La Suisse, elle, en est encore loin**

Ça y est, Dublin fait le pas! Après la Finlande et la Hongrie en 2011, la France en 2012 ou encore le Mexique en 2014, l'Irlande vient d'annoncer, mardi, qu'elle va introduire une taxe sur les boissons sucrées, probablement en avril 2018, en même temps que le Royaume-Uni. L'Afrique du Sud, elle, compte se lancer déjà l'an prochain et les Philippines ont prévu cette mesure dans leur projet de réforme fiscale.

Ce même mardi à Genève, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lançait un appel aux gouvernements, afin qu'ils taxent les boissons sucrées. Objectif: combattre le boom de l'obésité, qui a atteint les proportions d'une véritable épidémie planétaire. En 2014, plus d'un adulte sur trois dans le monde était en surpoids et plus d'un demi-milliard d'entre eux pouvaient être considérés comme «obèses». Soit 11% des hommes et 15% des femmes. La prévalence a plus que doublé depuis 1980. Et l'avenir est sombre: 42 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans étaient considérés en surpoids en 2015. C'est 11 millions de plus qu'il y a quinze ans.

Du coup, le nombre de diabétiques a quadruplé depuis 1980. En 2012, cette maladie a tué 1,5 million de personnes, auxquelles il faut

ajouter 2,2 millions de décès causés par des maladies liées au diabète.

Bref, il est urgent d'agir. Or les boissons sucrées sont un facteur considérable de l'augmentation des cas d'obésité. Et selon l'OMS, il existe «des preuves croissantes» que dans les pays imposant des taxes sur les boissons sucrées, la consommation diminue proportionnellement. En clair, si les prix augmentent de 20%, la consommation diminue d'un cinquième, explique l'agence onusienne sur la base d'études menées notamment au Mexique. Et cela fonctionne d'autant mieux si des subsides aux fruits et légumes en font baisser le prix.

«Du point de vue nutritionnel, les gens n'ont pas besoin de sucre dans leur régime alimentaire», assure le Dr Francesco Branca, à l'OMS. L'agence recommande de ne pas en consommer plus que l'équivalent de six cuillères à café par jour. Soit à peine plus qu'une demi-canette de soda!

Qu'en est-il en Suisse? Aucune taxe n'est encore prévue, a déploré il y a quinze jours la socialiste genevoise Laurence Fehlmann-Rielle devant le Conseil national. «L'Office fédéral de la sécurité alimentaire œuvre auprès de l'industrie agroalimentaire et des représentants du commerce de détail pour que la teneur en sucre des aliments soit réduite. D'ici à la fin de 2018, les yogourts et les céréales devraient voir leur teneur en sucre diminuer.» Maigre consolation. **Andrés Allemand**

## Paris met le paquet pour attirer les volontaires dans sa garde nationale

**Dans sa lutte pour la sécurité du pays et des Français, le gouvernement mobilise la société civile**

Protéger la population tout en favorisant l'engagement citoyen. Telle est le but de la nouvelle garde nationale dont va se doter la France. L'idée a été évoquée par le président François Hollande au lendemain des attentats du 13 novembre. Ceux de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray, en juillet, ont donné un coup d'accélérateur à sa concrétisation. Sa création a été présentée hier en Conseil des ministres.

L'objectif de cette garde nationale est double, explique l'entourage du chef de l'Etat: offrir une protection satisfaisante au territoire et aux Français, et répondre au désir d'engagement de la population pour défendre le pays. Depuis novembre 2015, le nombre de sollicitations pour devenir réserviste aurait été multiplié par quatre, précise-t-on à l'Elysée.

Concrètement, cette future garde ne constituera pas une entité autonome; elle sera bâtie sur les réserves opérationnelles

existantes qui dépendent des Ministères de la défense et de l'intérieur. En revanche, les réservistes seront coordonnés par un Secrétaire général, chargé notamment de développer la politique de recrutement. L'objectif de ce dispositif, né de la fusion des réservistes de l'armée, de la police et de la gendarmerie, est de passer à 72 000 individus en 2017, contre 63 000 à l'heure actuelle, soit 7400 hommes et femmes déployés quotidiennement sur le terrain, contre 5500 aujourd'hui. A l'horizon 2018, ces effectifs devraient atteindre 85 000 personnes. Les forces de l'ordre devraient alors pouvoir mobiliser chaque jour près de 9250 réservistes à l'entraînement, en opération ou en renfort pour la sécurité quotidienne des Français. Un portail Internet a été mis en ligne pour présenter la garde nationale, informer et recruter.

Les volontaires doivent être âgés d'au moins 17 ans, avoir un casier judiciaire vierge, être de nationalité française et s'engager pour une durée de un à cinq ans. Après une rigoureuse sélection, ils reçoivent une formation de

vingt-huit jours, où ils apprennent notamment le maniement des armes. Concrètement, ils peuvent participer à des patrouilles de surveillance, à des dispositifs de recherche, à des missions de sécurité publique ou de secours de population, peut-on lire sur le site dédié.

Le budget de la garde sera lui aussi revu à la hausse. Il passera à 311 millions d'euros en 2017 contre 211 millions cette année. De quoi financer les mesures incitatives proposées par le gouvernement. Deux d'entre elles visent les moins de 25 ans. Le permis de conduire sera subventionné à hauteur de 1000 euros si le jeune réserviste le passe durant son contrat. Une allocation mensuelle de 100 euros lui sera versée s'il est étudiant, pour autant qu'il s'engage pour une durée de cinq ans et qu'il totalise trente-sept jours sur le terrain. L'Etat versera en outre une prime annuelle de fidélité de 250 euros pour tout réserviste renouvelant son contrat. Les entreprises bénéficieront quant à elles d'une réduction d'impôt de 60% des charges salariales d'un employé réserviste.

**Yannick Van der Schueren**

PUBLICITÉ

**Femina**  
Votre histoire de style!

**F**

**Dossier**  
C'EST LUI LE CHEF

**FASHION BIJOU**

**BEAUTÉ**  
Nos petits secrets

**ABONNEZ-VOUS**  
Offre découverte:  
12 numéros  
à CHF 15.-  
(3 mois)

**S'ABONNER, C'EST FACILE**

- [www.femina.ch/abo](http://www.femina.ch/abo)
- 0842 000 100 (lu-ve 8h à 12h / 13h30 à 17h)

Conditions: Offre valable jusqu'au 28.02.2017, non cumulable, réservée aux particuliers résidant en Suisse. Offre découverte non valable pour les abonnements échus au cours des 6 derniers mois à la même adresse. Sous réserve de modifications tarifaires. TVA et frais de port inclus. Voir conditions générales sur [www.tamedia.ch/cgv](http://www.tamedia.ch/cgv).